

Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**

Jeudi 10 janvier 2019

**Kris Peeters : « Le relèvement des allocations jusqu'au
seuil de pauvreté coûterait 1,2 milliard »**

Le Vice-Premier ministre, Kris Peeters, a demandé au Bureau fédéral du Plan, de calculer combien coûterait le relèvement des allocations minimales jusqu'au seuil de pauvreté.

Kris Peeters : « Ces dernières années, les allocations ont augmenté considérablement, mais cela reste insuffisant. Voilà pourquoi j'ai demandé au Bureau fédéral du Plan combien coûterait un relèvement total des allocations jusqu'au seuil de pauvreté. La simulation aboutit à un montant nécessaire de 1,24 milliard sur une base annuelle. A court terme, nous pouvons affecter l'enveloppe bien-être pour 2019 et 2020 à 100% au relèvement des allocations. Pour 2019, cette enveloppe s'élève à 354 millions d'euros. »

Ces dernières années, les allocations ont été relevées à plusieurs reprises. Une partie considérable des enveloppes bien-être y ont été affectées. Dans le cadre du tax shift, tant la pension minimum que le revenu d'intégration sociale ont été relevés de 2%. Enfin, dans le cadre de l'accord d'été de 2017, 80 millions d'euros ont été mobilisés sur une base annuelle pour combattre la pauvreté.

Pour donner quelques exemples concrets : au cours de cette législature, le revenu d'intégration sociale pour une famille ayant des enfants à charge a augmenté de 13,2% ou de 165 euros par mois pour atteindre à présent 1.254,82 euros. La pension minimum pour une personne isolée a augmenté de 9,9% et est passé à 1.236,55 euros.

Le ministre Peeters a demandé au Bureau fédéral du Plan de calculer combien coûterait un relèvement total des allocations jusqu'au seuil de pauvreté. La simulation prend pour base le seuil de pauvreté de 2018 de 1.198,60 euros par mois pour une personne isolée. La simulation prévoit le relèvement des allocations pour personnes isolées jusqu'au seuil de pauvreté et celui des allocations pour cohabitants à raison du même pourcentage.

Le relèvement des allocations coûterait 1,7 milliard d'euros brut. Si l'on tient compte des effets retour en termes de TVA et de croissance économique, il s'agit d'un coût de 1,24 milliard d'euros. L'augmentation des allocations engendrerait une croissance économique supplémentaire de 0,17 pour cent et la création de 2.500 emplois supplémentaires.
